

Vos questions / nos réponses

## Eclaircissement sur la salvia

Par [Profil supprimé](#) Postée le 08/05/2014 13:30

Bonjour,

Je viens de découvrir un site internet basé à Amsterdam proposant la vente de la Salvia Divinorum ainsi que de l'herbe à chat (Nepeta Cataria).

Après quelques recherches il m'est difficile de savoir si ces produits sont légaux en France.

Je souhaiterais avoir une réponse claire et simple à ma question qui est " Est-ce que je peux acheter ces produits sur ledit site et me les faire livrer en France ainsi que de les consommer à usage personnel chez moi?"

Je vous remercie par avance.

---

**Mise en ligne le 09/05/2014**

Bonjour,

La plante Nepeta Cataria ne semble pas présente dans la liste des stupéfiants que vous pourrez trouver en consultant [ce lien](#). Cette plante peut avoir des vertus médicinales mais ne doit pas être consommée sans l'avis d'un médecin. Les plantes, même si elles semblent plus naturelles que les produits transformés (alcool, tabac, médicaments...) peuvent avoir des effets puissants et délétères sur la santé et leur effet peut différer selon le dosage.

Salvia Divinorum a un statut légal particulier en France car elle est autorisée à titre ornementale ou sous forme d'encens. Sa vente en tant que stupéfiants en France est en revanche passibles de 75000€ d'amende et 5 ans d'emprisonnement (article L.3421-4 du code de la santé publique). Nous pouvons en déduire que sa consommation ou détention en tant que stupéfiant est interdite. Afin de vous informer sur cette plante, ces effets, les risques et complications possibles ou la réduction des risques, vous pouvez consulter sa fiche descriptive de notre site, via [ce lien](#). Il vous faudra cliquer sur les titres surlignés en bleu pour consulter les différents articles.

Cordialement.

---